

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022 **20 heures**

Convocation du 03/10/2022

Le 10 Octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Delphine CORBERANT, Sébastien DALLAVALLE, Jérôme MORIZOT, Michelle BONNE, Francis CULAS,

Étaient Absents Excusés : Florence BIA-JEUNOT donne procuration à Sébastien DALLAVALLE, Patrice BOU SAADA donne procuration à Jérôme MORIZOT,

Était Absente : Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX VOIRIE 2023

Pour faire suite au dépôt du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Appels à projet « voirie » pour les travaux de voirie 2023 en date du 07/09/2022 et au message du 22/09/2022 déposé sur la Plateforme par l'instructeur en charge de notre dossier, il nous est demandé de mettre à jour notre délibération. En effet, le montant indiqué dans la délibération est différent de celui indiqué dans le plan de financement.

Il convient donc d'annuler et remplacer la délibération N° 25-2022 du 11/07/2022 déposée en Préfecture de Côte d'Or le 13/07/2022.

Les travaux de voirie concerneront la Rue de Poiseul pour un montant estimatif de 44 000€ HT subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet voirie à hauteur de 30%.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION CONVENTION ICO - TRAVAUX VOIRIE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'adhésion avec Ingénierie Côte d'Or (ICO), il convient de signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec ICO pour le programme de travaux voirie 2023 à Soissons-sur-Nacey.

Le montant total des honoraires de cette mission est de 1 760,00€ HT, soit 2 112,00€ TTC, décomposé ainsi :

- Tranche ferme : 880,00€ HT
- Tranche optionnelle à recalculer en fonction du montant réel des travaux : environ 880,00€ HT.

La tranche optionnelle peut être affermée dans un délai de 8 semaines suivant la fin de la tranche ferme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique en annexe pour un montant de 1 760,00€ HT, soit 2 112,00€ TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

.../...

DELIBERATION - DEFINITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Considérant l'avis favorable du comité technique par délégation à la Présidente,
Il est proposé au Conseil Municipal de définir le temps de travail comme ci-après,

L'organe délibérant, après en avoir délibéré,
DECIDE d'adopter le protocole ainsi proposé,
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

POINTS SUR LES TRAVAUX ACTUELS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de la toiture de la Salle des fêtes sont terminés et que les volets roulants de l'Ecole maternelle sont posés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est décidé de modifier les heures de coupure de 22h à 6h.

PREPARATION DES FÊTES DE FIN D'ANNEE

- 20/11 : Repas CCAS et Arbres des enfants,
- 11/12 : Noël des enfants avec calèche et spectacle.
La décoration du village sera réalisée comme l'an dernier.

QUESTIONS DIVERSES

- **VIREMENT DE CREDIT N° 1/2022**

Pour faire suite à la délibération N° 16-2022 du 11/04/2022 déposée en Préfecture de Côte d'Or le 19/04/2022, Monsieur le Maire rend compte de sa décision prise par délégation et porte à la connaissance du Conseil Municipal de ces mouvements.

- **SCIAGE CHÊNE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le sciage d'un chêne par la Scierie MAY pour faire des planches pour des bancs et plateaux. Le prix est entre 70 et 100€ TTC/m3 suivant la section choisie. Tout cela sera emmené à la Scierie avec d'autres bois.

- **PEUPLIERS**

Pour information, les peupliers à la « Mare Chrétienne » sont coupés.

- **CHAMBRE FROIDE**

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour acheter une chambre froide pour la Salle des fêtes.

- **DISTRIBUTEUR PIZZAS**

Pour information, l'enseigne du distributeur à pizzas change de nom et se nomme maintenant « Just Queen ». Les travaux d'installation vont commencer les 13 et 14 Octobre prochain.

- **TARIFS SALLE DES FÊTES**

Une réflexion est engagée sur l'augmentation des tarifs de location de la Salle des fêtes.

- **PLAQUE COMMEMORATIVE**

A l'initiative du Conseil Municipal et suite à l'accord de la famille, il est décidé de la création d'une plaque commémorative au nom de Marcel FAIVRE. Celle-ci sera installée au niveau de l'aire de jeux et le lieu sera nommé « Square Marcel FAIVRE ».